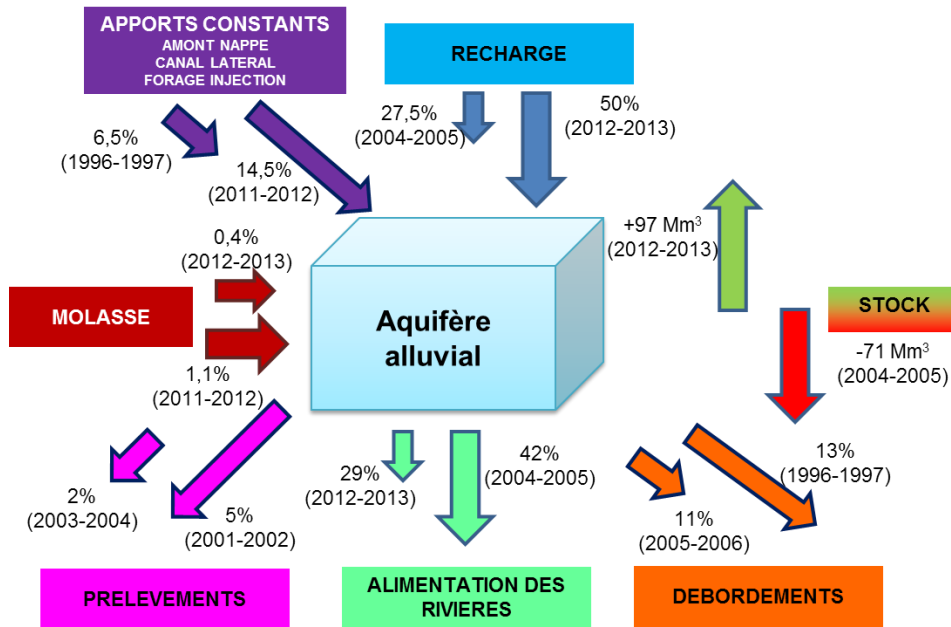
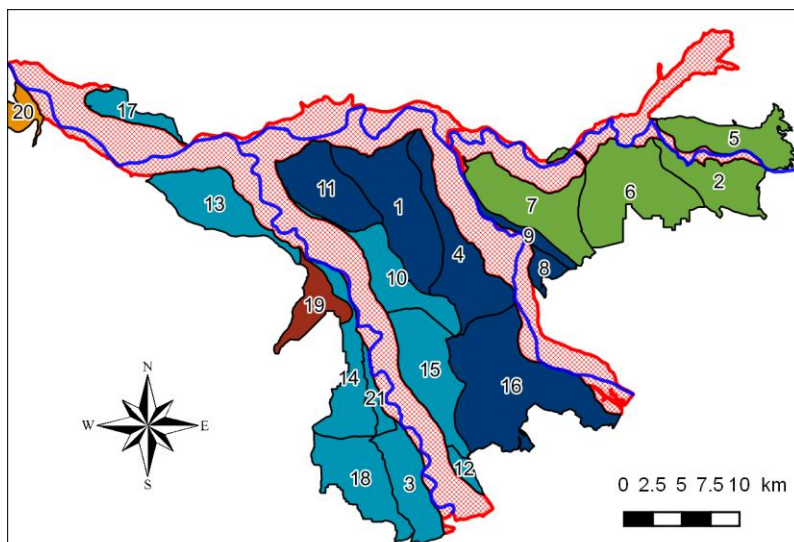


CYCLE HYDROLOGIQUE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Schéma du cycle hydrologique – Département de Tarn-et-Garonne.



Répartition des zones de gestion des OUGC



Légende

Casiers hydrogéologiques 2015

- Casier géré par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
- Casier géré par la Chambre d'Agriculture du Gers
- Casier géré par la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne

- Casier géré par la Chambre d'Agriculture du Tarn
- Casier géré par la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne
- Enveloppe de la nappe d'accompagnement

LIVRABLE 3.3.2 : Cycle hydrologique dans les zones pilotes.

La plaine alluviale du département de Tarn-et-Garonne s'étend sur 1000 km². Le territoire est principalement agricole, et l'eau souterraine est principalement utilisée pour l'irrigation des cultures.

Le cycle hydrologique est composé des eaux de surface (Garonne, Tarn et Aveyron) et des eaux souterraines. Ces deux ressources garantissent l'approvisionnement en eau du territoire.

La consommation annuelle moyenne d'eau est répartie entre les eaux de surface, à 84% (87 hm³) et les eaux souterraines, à 16% (16 hm³).

Les aquifères alluviaux sont principalement utilisés par l'agriculture, pour l'irrigation des cultures (71% des prélèvements), pour l'approvisionnement en eau potable (26%) et par certaines industries (3%).

Les fluctuations climatiques interannuelles sont fortes ; la baisse des niveaux provoque l'assèchement de certains puits et l'apparition de conflits d'usage localisés.

Divers mécanismes de gestion ont été mis en place pour l'utilisation de l'eau, coordonnant tous les utilisateurs d'eau, qu'il s'agisse d'eau de surface ou d'eau souterraine.

Des associations d'usagers agricoles, appelées Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) ont été créées. Elles sont chargées du partage des volumes prélevables entre leurs membres, selon des règles élaborées en interne et avec l'appui d'outils de gestion (basé sur un modèle hydrodynamique).

